

Procès-Verbal Comité de Direction

N° 07 11 avril 2024

Présents Alain Martin, Président

Jérôme Peslier, Vice-Président

Evelyne Autin, Alain Le Viol, membres du Bureau

Patrice Boutin, Dominique Goraud, Patrice Guet, William Halgand, David Moreaud, Dominique

Pilet, Lionel Rossetti

En visio Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général

Assistent Sébastien Duret, Directeur Administratif

Michaël Chevalier, Co-Président CDA Louis Flachot, Co-Président CDA

Excusés Didier Gantier, Trésorier

Olivier Bloino, Jean-Luc Briand, Alain Chapelet, Dr Yvon Couffin

Karl Marchand, Rudolph Blanchard CTD PPF

1. Approbation des Procès Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
23/02/2024	Effectif Réduit – section U11	5	11/03/2024
28/02/2024	Pratiques Diversifiées	1	01/03/2024
28/02/2024	Gestion Compétitions Jeunes masculins	30	01/03/2024
29/02/2024	Comité de Direction	6	13/03/2024
29/02/2024	Gestion Compétitions Seniors masculins	34	01/03/2024
04/03/2024	Vétérans	3	11/03/2024
06/03/2024	Gestion Compétitions Jeunes masculins	31	11/03/2024
06/03/2024	Gestion Compétitions Seniors masculins	35	11/03/2024
06/03/2024	Féminines	28	11/03/2024
06/03/2024	Statut de l'Arbitrage	2	29/03/2024
12/03/2024	Gestion Compétitions Jeunes masculins	32	13/03/2024
12/03/2024	Gestion Compétitions Seniors masculins	36	13/03/2024
12/03/2024	Féminines	29	13/03/2024
12/03/2024	Sportive et Règlementaire	16	13/03/2024
18/03/2024	Pratiques Diversifiées	2	22/03/2024
20/03/2024	Gestion Compétitions Seniors masculins	37	21/03/2024
21/03/2024	Féminines	30	22/03/2024
21/03/2024	Gestion Compétitions Jeunes masculins	33	22/03/2024
25/03/2024	Sportive et Règlementaire	17	25/03/2024
25/03/2024	Terrains et Installations Sportives	4	27/03/2024
26/03/2024	CDA – section Lois du Jeu	5	27/03/2024
27/03/2024	Gestion Compétitions Jeunes masculins	34	27/03/2024
27/03/2024	Gestion Compétitions Seniors masculins	38	27/03/2024
27/03/2024	Féminines	31	28/03/2024
27/03/2024	CDA – section Lois du Jeu	6	02/04/2024
28/03/2024	Sportive et Règlementaire	18	29/03/2024
28/03/2024	Bureau du Comité	9	02/04/2024

28/03/2024	Surveillance des Opérations Electorales	3	08/04/2024
30/03/2024	Pré-compétitions U13	18	04/04/2024
03/04/2024	Pré-compétitions U13	19	04/04/2024
03/04/2024	Pratiques Diversifiées	3	04/04/2024
03/04/2024	Sportive et Règlementaire	19	04/04/2024
03/04/2024	Gestion Compétitions Seniors masculins	39	04/04/2024
03/04/2024	Gestion Compétitions Jeunes masculins	35	04/04/2024
03/04/2024	Féminines	32	04/04/2024
10/04/2024	Pratiques Diversifiées	4	11/04/2024
10/04/2024	Gestion Compétitions Seniors masculins	40	11/04/2024
10/04/2024	Gestion Compétitions Jeunes masculins	36	11/04/2024
10/04/2024	Féminines	33	11/04/2024
10/04/2024	CDA – Lois du Jeu	7	11/04/2024
10/04/2024	Sportive et Règlementaire	20	11/04/2024

2. Informations du Président

Retour sur la réception des récipiendaires

Les récipiendaires ont reçu leur distinction le samedi 6 avril 2024 en présence des membres du Comité de Direction. Le District tient de nouveau à les remercier pour leur engagement dans le football.

3. Vie du District

Travaux

Un point est effectué sur l'avancement des travaux. Le calendrier prévisionnel est respecté.

Commissions

Le Comité enregistre la démission de Mickaël HERRIAU, le remercie pour les services rendus au football départemental et procède à la nomination d'Hubert BERNARD comme président de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes masculins jusqu'à la fin de saison.

o Licenciés

Le nombre de licences au 9 avril 2024 pour le District de Loire-Atlantique est de 62 531.

	Licenciés au 10 avril	2023-2024	2022-2023	Variation
	Senior Contrat Fédéral	11	11	
ē	Senior	11885	11847	0,3%
Libı	U19 - U18	2463	2215	11,2%
ulin	U17 - U16	3748	3295	13,7%
Masculin Libre	U15 - U14	4927	4480	10,0%
Σ	U13 - U12	5377	4939	8,9%
	Football d'animation	14467	13618	6,2%
	Senior F Contrat fédéral	11	12	-8,3%
ore	Senior F	1232	1136	8,5%
Féminin Libre	U18 F - U17 F - U16 F	835	687	21,5%
inir	U15 F - U14 F	1035	829	24,8%
Fén	U13 F - U12 F	1027	911	12,7%
	Football d'animation F	1352	1499	-9,8%
FE	Entreprise	557	533	4,5%
al	Senior	340	388	-12,4%
Futs	Senior Futsal Fédéral	2	3	-33,3%
lin	U19 - U18	58	58	
Masculin Futsal	U17 - U16	58	62	-6,5%
Ž	U15 - U14	72	67	7,5%

		1	ſ	1
	U13 - U12	85	93	-8,6%
	Football d'animation	244	205	19,0%
al	Senior F	42	48	-12,5%
-nts	U18 F - U17 F - U16 F	3	1	200,0%
ii	U15 F - U14 F	10	1	900,0%
Féminin Futsal	U13 F - U12 F	7	6	16,7%
Fé	Football d'animation F	16	18	-11,1%
	Foot Loisir	2168	1933	12,2%
	Régionale	391	381	2,6%
enr	Régional Stagiaire	20		
cate	Nationale	31	26	19,2%
Éducateur	Educateur Fédéral	421	395	6,6%
	Animateur	365	356	2,5%
	Aspirant	37	39	-5,1%
Contrats	Stagiaire	14	18	-22,2%
ont	Elite	1	1	
	Professionnel	55	44	25,0%
	Dirigeant	7552	6842	10,4%
les	Dirigeante	878	837	4,9%
Bénévoles	Volontaire	208	190	9,5%
Bén	Arbitre	490	469	4,5%
	Ayant Droit	36	34	5,9%
		62531	58527	6,8%

Finances

- **Opération MINI BUTS**
 - Prélèvement de la part dédiée au District par la FFF soit 15% du montant total.
- Clubs redevables au 09/04/2024
 - 21 clubs et 9 groupements sont redevables à date.

Point sur l'arbitrage

Michaël Chevalier et Louis Flachot font le bilan pour cette saison en termes d'effectif :

EFFECTIF	2023/2024	
Seniors	192	
Jeunes	97	
FIA n°1 (août)	20 (14 JA + 6 AA)	
FIA n°2 (oct.)	21 (14 JA + 7 AA)	
FIA n°3 (nov.)	19 (14 JA + 7 AA)	100
FIA n°4 (jan.)	16 (11 JA + 5 AA)	
FIA n°5 (fév.)	24 (21 JA + 5 AA)	
TOTAL District	389	
FFF et Ligue	99	
TOTAL	488	

- 5 matinées de consignes CDA/FMI
- 2 à 3 rassemblements des stagiaires à distance de leur FIA

Candidats Ligue Seniors

Le Comité félicite les 7 arbitres ayant validé sur le terrain leur accession au niveau régional. Ils officieront en R3 la saison prochaine:

- Morad BENBADRA (FC Rezé), Arnaud CLOAREC (ASR Machecoul), Jean-Marie COURTEILLE (Fay-Bouvron FC), Alan HAMONIC (US Bugallière), Thomas MABED (FC Lorient), Emmanuel Winsou TOKPANOU (La Mellinet)
- L'arbitre assistant Thomas LEBRETON (Étoile du Don Moisdon/Meilleraye) évoluera quant à lui en R2 et R1.

Les résultats des candidats Jeunes Arbitres de Ligue sont en attente des dernières observations. Par ailleurs, les examens Ligue sont prévus ce samedi 13 avril 2024.

Suggestion pour 2024-2025 :

 Il est proposé une nouvelle organisation pour le stage de rentrée et le nombre de Formations Initiales. Le Comité donne un avis favorable aux démarches de la CDA.

4. Modifications règlementaires

Les modifications règlementaires figurant en annexe ont été étudiées par le Comité de Direction qui y donne un avis favorable.

5. Assemblées Générales

Assemblée Générale Élective

- Appel à candidature pour élection du Comité + des grands électeurs publié le 9 avril sur le Site Internet
 - https://foot44.fff.fr/simple/assemblee-generale-elective-appels-a-candidature-jusquau-16-mai/
- Clôture des dépôts de liste : 16 mai 2024 à 23:59:59
- Réunion C.D.S.O.E. : 22 mai 2024 à 09h30
- Assemblée Générale : samedi 15 juin 2024 accueil des représentants des clubs à 9h00

o Ordre du jour

De 9h à 9h45 : accueil des représentants des clubs

10 h 00 : Ouverture par le Président du District de l'Assemblée Générale Elective Mot d'accueil du Président

Indication et essai des boîtiers

Intervention du Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales

Présentation des candidatures à l'élection au Comité de Direction pour la mandature 2024/2028 Présentation des projets des listes candidates

Vote

Présentation des candidats de la délégation des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue pour la mandature 2024/2028

- Vote

Clôture de l'Assemblée Générale Élective

Assemblée statutaire programmée le 05 octobre 2024

- La mise à disposition de la salle Capellia a été accordée pour le samedi 5 octobre 2024.
- Lors de l'Assemblée Fédérale de décembre 2023, de nouveaux statuts types ont été votés pour les Ligues et Districts et applicables à compter du 1^{er} juillet 2024. Ces modifications seront présentées aux clubs lors de l'Assemblée Générale ordinaire à l'automne sans mise aux votes.

6. Tarifs des droits d'engagements 2024/2025

Le Comité de Direction acte les tarifs des droits d'engagement pour la saison 2024-2025.

ENGAGEM	ENTS COMPI	ETITIONS DU DISTRICT		
Nom de compétition	Type de	Catégories et nombre de joueurs autorisés par année	Montant total	Montant total
	compétition	d'âge	engagement	engagement
Seniors masculins			2023/2024	2024/2025
Championnats D1 - D2	Championnat	Senior - U19 surclassé - U18 surclassé	178,00€	180,00 €
Championnats D3 - D4	Championnat	Senior - U19 surclassé - U18 surclassé	157,00€	160,00 €
Championnat D5	Championnat	Senior - U19 surclassé - U18 surclassé	136,00€	140,00 €
Coupe du District "Albert Bauvineau"	Coupe	Senior - U19 surclassé - U18 surclassé	73,00€	75,00 €
Challenge du District "Albert Charneau"	Coupe	Senior - U19 surclassé - U18 surclassé	73,00€	
Jeunes masculins				
U18 - U17 - U16 - U15 - U14	Championnat	U18 - U17 - U16	52,00€	55,00 €
Coupe U18 "Jean Olivier"	Coupe	U18 - U17 - U16	37,00€	40,00 €
Coupe U15 - INTERSPORT	Coupe	U15 - U14 - U13 surclassé (3 maxi)	37,00€	40,00 €
Pré-Compétitions masculins				
U13 Elite	Championnat	U13 - U12 (4 maxi)	37,00€	40,00 €
U13 Critérium	Championnat	U13 - U12 - U11 surclassé (3 maxi)	37,00 €	40,00 €
Challenges U13	Coupe	U13 - U12 - U11 surclasse (3 maxi)	26,00€	30,00 €
U12 Critérium	Coupe	U13 (1 maxi) - U12 (9 mini) - U11 (3 maxi)	37,00€	40,00 €
Challenge U12	Coupe	U13 (1 maxi) - U12 (9 mini) - U11 (3 maxi)	26,00€	30,00 €
Seniors Féminines	coupe	O15 (Tillaxi) O12 (Sillilli) O11 (Sillaxi)	20,00 €	30,00 0
		S 1 5 1405 1405 1475 (4 1) 1465 (9 1)	50.00.0	55.00
Championnats D1 à D4	Championnat	Senior F - U19F - U18F - U17F (4 maxi) - U16F (2 maxi)	52,00€	55,00 €
Championnat Foot à 8	Championnat	Senior F - U19F - U18F - U17F (4 maxi) - U16F (2 maxi)	42,00€	45,00 €
Coupe Féminine seniors	Coupe	Senior F - U19F - U18F - U17F (4 maxi) - U16F (2 maxi)	32,00€	35,00 €
Jeunes féminines				
U18F	Championnat	U18F - U17F - U16F - U15F surclassée	42,00€	45,00€
Coupe U18 Féminine	Coupe	U18F - U17F - U16F - U15F surclassée	32,00€	35,00 €
U15F	Championnat	U15F (3 maxi) - U14F - U13F - U12F	42,00€	45,00 €
Coupes U15 Féminine (à 8 et à 11)	Coupe	U15F (3 maxi) - U14F - U13F - U12F	32,00€	35,00 €
U13F	Championnat	U15F (3 maxi) - U14F - U13F - U12F	32,00€	35,00 €
Challenges/FF U13F	Coupe	U15F (3 maxi) - U14F - U13F - U12F	26,00€	30,00 €
Football d'animation				
Rassemblement éducatif U11	Animation	U11 - U10 / U12F - U11F - U10F	16,00€	17,00 €
Rassemblement U11 Féminin	Animation	U12F (3 maxi) - U11F - U10F - U9F	16,00€	17,00 €
Foot 5 - Foot 3	Animation	U9 - U8 - U7 - U6 / U10F - U9F - U8F - U7F - U6F		
Entreprise				
Championnats du Lundi	Championnat	Foot Entreprise	125,00€	125,00€
Coupe du District de Foot Entreprise "Jean-Yves Nouvel"	Coupe	Foot Entreprise	42,00€	45,00 €
Challenge du District Foot Entreprise	Coupe	Loisir	Ì	
Futsal masculin				
Championnat Futsal	Championnat	Futsal	63,00€	65,00 €
Coupe Futsal Masculin	Coupe	Futsal	32,00€	35,00 €
Challenge Futsal U18	Coupe	i disai	26,00€	30,00 €
Futsal féminine	Соирс		20,00€	30,00 €
Seniors Futsal Féminine	Championnat		42,00€	45,00 €
Coupe Futsal Féminine	Coupe		32,00€	35,00 €
Challenge Futsal U18F	Coupe		26,00€	30,00 €
Loisir				
Rencontres Loisir "compétitions"	Rencontres	Loisir	42,00€	45,00 €
Coupe Loisir	Coupe	Loisir	42,00€	45,00 €
Challenge Loisir	Coupe	Loisir		
Vétérans				
Rencontres Vétérans	Rencontres	Loisir	32,00€	33,00 €
Foot5	3		32,00 0	33,30 (
	Coupo		35.00.0	35.00.4
Coupe Foot5	Coupe		35,00€	35,00€

^{*}Challenge du District : 75€ suivant la modification du règlement de l'épreuve.

7. Evènements de fin de saison

Date	Compétitions	Vainqueurs	Commentaires
Festival U13M/U13F Pitch	Samedi 30 mars 2024 ST BREVIN LES PINS (Jean Vincent)	Qualifiés pour la finale régionale U13M Nort AC, St-Nazaire AF, JSC Bellevue, La Mellinet U13F FC Nantes, St-Nazaire AF, Métallo SC, GF Loirocéan	Le complexe de St-Brevin a de nouveau permis le bon déroulement de cette épreuve avec le club support de l'AC Brevinois. A noter, l'AC Chapelain (U13F) forfait, ce qui est regrettable pour une finalité

Compétitions	Date	CLUB SUPPORT
Challenge U12	Samedi 20 avril 2024 SAFFRÉ	ABBARETZ SAFFRÉ FC
Challenge U13M	(Stade municipal)	GJ PIERRE BLEUE
Coupes Foot5 U13/U15/U18 Masculins et Féminines	Samedi 27 avril 2024 VIGNEUX DE BRETAGNE (La Maison Blanche)	ES VIGNEUX
Tournoi Vétérans Yannick Drouet	Dimanche 28 avril 2024 ST- SÉBASTIEN (Gripôts)	ST-SÉBASTIEN FC
Journée Educative "Soyons P.R.E.T.S." « Soyons Jeux »	Samedi 18 mai 2024 CHÉMÉRÉ (La Pacauderie)	ARCHE FC
Coupe Entreprise Challenge Entreprise Coupe et Challenge Loisirs	Lundi 20 mai 2024 NANTES (Stade Joseph Geoffroy)	LA ST-PIERRE
Finales Coupes Foot5 Seniors et Loisirs Masculins/Féminines	Vendredi 24 mai 2024 CARQUEFOU (UrbanSoccer)	
Finales féminines Coupe U15F à 8 Coupe U15F à 11 Coupe U18F Coupe Senior Féminine	Samedi 25 mai 2024 ST-PÈRE EN RETZ (Stade du Grand Fay)	ST-PIERRE DE RETZ GF LOIROCÉAN
Finales Masculines Coupe U18 Jean Olivier Coupe U15 Intersport Coupe du District Albert Bauvineau Challenge du District Albert Charneau	Dimanche 2 juin 2024 ST-HERBLAIN (Orvasserie)	UF ST-HERBLAIN
Finales Beach Soccer	Report étudié au 8 ou 9 juin 2024	A confirmer

8. Vie des clubs

Mouvements des clubs

Groupements		Clubs regroupés	Informations	
582005	581906	BELLIGNÉ CHAPELLE MAUMU.	Demande du GF avec intégration en 49 du club Loire Foot Alliance	Avis favorable
GF LOIREAUXENCE	541371	US VARADAISE	(564494) Avis favorable du District 49	Transmis à la Ligue
560447	502178	ES BLAIN	Renouvellement (2024-2028)	Avis favorable
GF CANAL ET FORET	560161	FC LE GAVRE LA CHEVALLER.	Catégories : U6F à Seniors F	Avis lavorable
560640	524266	ET. MOUZILLONNAISE		
GF MOUZILLON-	581794	FC ENTENTE DU VIGNOBLE	Renouvellement (2024-2028) Catégories : U6F à U18F	Avis favorable
VIGNOBLE	582652	FC COTEAUX DU VIGNOBLE		

Affiliation – Demande de droits sportifs				
SUD LOIRE FUTSAL	564621	Affiliation validée par la FFF (29/03/2024)	Avis favorable pour transmission des droits Sportifs, sous réserve de l'avis de la Ligue	Transmis à la LFPL

9. Invitations

Club	Objet	Date / horaire / lieu	Élus
AC CHAPELAIN	50 ans du club	08 juin 2024 Stade Buisson de la Grolle La Chapelle sur Erdre	Alain MARTIN
TREILLIERES SF	60 ans du club	08 juin 2024 Stade de la Rinçais Treillières	Alain LE VIOL David MOREAUD
GOÉLANDS SAINTE-MARIE	50 ans du club	15 juin 2024 Stade du Moulin neuf Ste Marie sur Mer	Jour de l'AG Elective, Le District ne sera pas représenté
JA BESNÉ	60 ans du club	22 juin 2024 – 12h00 Besné	Evelyne AUTIN William HALGAND

10. Agenda

Bureau:

- Sur convocation

Comité de Direction :

Mardi 28 mai 2024Juin 2024 : à fixer

Le Président, Alain Martin

Le Secrétaire Général, Jean-Pierre Bouillant

(Courters)

Le Secrétaire de séance, Sébastien Duret

RÈGLEMENT DES COUPES FOOT5 SENIORS MASCULINS ET FÉMININES 23/24

Version saison 2022/2023	Version saison 2023/2024
ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS	ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS
3. Chaque club pourra engager le double d'équipes en Foot5 que d'équipes seniors en football à 11 participant aux Championnats Seniors Masculins Libre, Loisir, Futsal ou Entreprise du DFLA. L'équipe engagée entrera en fonction des nécessités liées au déroulement de l'épreuve.	 4. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe. L'équipe engagée entrera en fonction des nécessités liées au déroulement de l'épreuve. ()
() 7.4. Règles de départage	7.4. Règles de départage
 En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante : En cas d'égalité, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés (hors tirs au but) au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera. Si l'égalité subsiste uniquement entre deux équipes, le vainqueur éventuel de la séance de tirs au but les départagera. 	 2. En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante : d. En cas d'égalité, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité. e. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés (hors tirs au but) au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera. f. Si l'égalité subsiste uniquement entre deux équipes, le vainqueur éventuel de la séance de tirs au but les départagera.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX JEUNES MASCULINS 24/25

Version saison 2023/2024

B. Championnat Départemental U15 :

1) Phase 1

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la saison en cours, par rang de priorité:

U15 D1 – 24 équipes maximum Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6).

U15 D2 – 24 équipes maximum

en D1 et D2.

Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1.

U15 D3 – 36 équipes maximum Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues

U15 D4 – 48 équipes maximum Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1, D2 et D3.

U15 D5 – solde des équipes Chaque saison, cette répartition pourra être modifiée par le Comité de Direction sur proposition Version saison 2024/2025

Championnat Départemental U15 :

3) Phase 1

Date d'effet : immédiat

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la saison en cours, par rang de priorité:

U15 D1 – 24 36 équipes maximum Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6).

> U15 D2 – 24 36 équipes maximum Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues

> U15 D3 – 36 42 équipes maximum Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1 et D2.

> U15 D4 – 48 équipes maximum Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1, D2 et D3.

U15 D5 – solde des équipes Chaque saison, cette répartition pourra être modifiée par le Comité de Direction sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

2) Phases suivantes

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la dernière phase achevée, se référer à l'annexe 7.

C. Championnat Départemental U16 :

(...)

D. Championnat Départemental U17 :

1) Phase 1

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la saison en cours, par rang de priorité :

√ U17 D1 – 24 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à

l'Annexe 6).

√ U17 D2 – solde des équipes

Chaque saison, cette répartition pourra être modifiée par le Comité de Direction sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

2) Phases suivantes

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la dernière phase achevée, se référer à l'annexe 7.

E. Championnat Départemental U18 :

1) Phase 1

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la saison en cours, par rang de priorité :

√ U18 D1 – 24 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6).

√ U18 D2 – 24 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1.

√ U18 D3 – 36 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1 et D2.

√ U18 D4 – solde des équipes

Chaque saison, cette répartition pourra être modifiée par le Comité de Direction sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

2) Phases suivantes

(...)

2^{ème} phase:

- 1. (...)
- Les groupes de la deuxième phase sont ensuite constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction.

de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

4) Phases suivantes

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la dernière phase achevée, se référer à l'annexe 7.

G. Championnat Départemental U16 :

(...)

H. Championnat Départemental U17 :

3) Phase 1

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la saison en cours, par rang de priorité :

✓ **U17 D1 –** 24 36 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à

l'Annexe 6).

√ U17 D2 – solde des équipes

Chaque saison, cette répartition pourra être modifiée par le Comité de Direction sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

4) Phases suivantes

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la dernière phase achevée, se référer à l'annexe 7.

I. Championnat Départemental U18 :

3) Phase 1

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la saison en cours, par rang de priorité :

✓ U18 D1 – 24 30 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6).

√ U18 D2 – 24 30 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1.

√ U18 D3 – 36 42 équipes maximum

Par ordre du Classement Final (se reporter à l'Annexe 6) après déduction des équipes retenues en D1 et D2.

√ U18 D4 – solde des équipes

Chaque saison, cette répartition pourra être modifiée par le Comité de Direction sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

4) Phases suivantes

(...)

2ème phase:

- 3. (...)
- Les groupes de la deuxième phase sont ensuite constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction ce qui leur donne un caractère définitif.

ARTICLE 10 - SYSTÈME DES ÉPREUVES

- Les clubs se rencontrent par match simple (se reporter à l'Annexe 7)
- A. Championnat Départemental U14 :
- Phase 1 :
 - 6 équipes en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes en match simple
- B. Championnat Départemental U15 :
- Phase 1:
 - 6 équipes en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes en match simple
- C. Championnat Départemental U16 :
- Phase 1 :
 - 6 équipes en match simple
- ➤ Phase 2:
 - 6 équipes en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes en match simple
- D. Championnat Départemental U17 :
- ➤ Phase 1:
 - 6 équipes en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes en match simple
- E. Championnat Départemental U18 :
- Phase 1 :
 - 6 équipes en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes en match simple

ARTICLE 10 - SYSTÈME DES ÉPREUVES

- II. Les clubs se rencontrent par match simple (se reporter à l'Annexe 7)
- F. Championnat Départemental U14 :
- ➤ Phase 1:
 - 6 équipes **maximum** en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes **maximum** en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes **maximum** en match simple
- G. Championnat Départemental U15 :
- Phase 1:
 - 6 équipes **maximum** en match simple
- Phase 2:
 - 6 équipes maximum en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes **maximum** en match simple
- H. Championnat Départemental U16 :
- Phase 1:
 - 6 équipes maximum en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes **maximum** en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes **maximum** en match simple
- I. Championnat Départemental U17 :
- Phase 1:
 - 6 équipes maximum en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes **maximum** en match simple
- Phase 3 :
 - 10 équipes **maximum** en match simple
- J. Championnat Départemental U18 :
- Phase 1:
 - 6 équipes **maximum** en match simple
- Phase 2 :
 - 6 équipes **maximum** en match simple
- Phase 3
 - 10 équipes **maximum** en match simple

Date d'effet : 1^{er} juillet 2024

RÈGLEMENT DE LA COUPE FUTSAL SENIORS MASCULINS 24/25

Version saison 2023/2024

Version saison 2024/2025

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

5.1 Système de l'épreuve

- **1.** Cette compétition a priorité sur toutes les compétitions Seniors Futsal, à l'exclusion des compétitions nationales et régionales.
- 2. En principe, la Coupe du District Seniors Masculins Futsal se dispute en matchs \dot{a} élimination directe dans les conditions suivantes :
 - a) Sont exempts des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe Nationale Futsal, si le calendrier de l'épreuve le nécessite.
 - b) Sont exempts des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe Régionale Futsal, si le calendrier de l'épreuve le nécessite.
 - c) En cas de résultat nul à la fin du temps règlementaire, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. <u>Aucune</u> prolongation ne sera disputée.
 - d) Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.
- **3.** Sur proposition de la Commission d'Organisation au Comité de Direction, l'organisation des tours pourra être modifiée à tout moment.

5.2 Organisation des tours

- Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.
 - Ces décisions sont insusceptibles d'appel.
- **2.** L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.
- **3.** En principe, un club ayant joué un match sur son terrain jouera le suivant sur terrain adverse. Toutefois, la commission pourra désigner tout autre terrain.
- 4. Un club désigné officiellement comme club recevant et acceptant, pour diverses raisons (terrain indisponible, concurrence, etc...) de se déplacer chez son adversaire, sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain.
- 5. En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou à un autre lieu de rencontre qui en tout état de cause est retenu en cas d'impraticabilité du terrain des deux clubs en présence. Si la rencontre ne s'est pas déroulée suite à un arrêté municipal d'interdiction ou par décision de l'arbitre en cas d'impraticabilité, la rencontre sera reprogrammée et automatiquement disputée sur le terrain de l'adversaire.

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

5.1 Système de l'épreuve

- Cette compétition a priorité sur toutes les compétitions Seniors Futsal, à l'exclusion des compétitions nationales et régionales.
- 2. Hormis la finale qui se dispute en match simple, les rencontres de la Coupe du District Seniors Masculins Futsal se disputent en matchs aller-retour dans les conditions suivantes :
 - a) Sont exempts des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe Nationale Futsal, si le calendrier de l'épreuve le nécessite.
 - b) Sont exempts des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe Régionale Futsal, si le calendrier de l'épreuve le nécessite.
 - c) Les équipes vainqueures sont celles ayant marqué le plus grand nombre de buts sur l'ensemble des deux matchs.
 - d) En cas d'égalité de buts marqués sur l'ensemble des deux matchs, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires.
 - e) La finale se jouera en principe sur terrain neutre. En cas de résultat nul à la fin du temps règlementaire, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires.
 - f) Pour chaque tour, comme pour la finale, aucune prolongation ne sera disputée.
- **4.** Sur proposition de la Commission d'Organisation au Comité de Direction, l'organisation des tours pourra être modifiée à tout moment.

5.2 Organisation des tours

- 1. Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.
 - Ces décisions sont insusceptibles d'appel.
- **2.** L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.
- 3. En cas d'indisponibilité de l'installation sportive, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'une installation de remplacement répondant aux exigences de la compétition.
- 4. La Commission se réserve le droit d'inverser l'ordre d'une rencontre si le club recevant ne peut disposer d'une installation conforme ou disponible à la date prévue.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2024

RÈGLEMENT DE LA COUPE DU DISTRICT « ALBERT BAUVINEAU » 24/25

Version saison 2023/2024

Version saison 2024/2025

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

- La Coupe du District «Albert Bauvineau» est ouverte aux clubs libres affiliés à la FFF prenant part aux championnats Libres Seniors Masculins de Départemental 1, 2 ou 3 du District de Football de Loire-Atlantique de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.
- 2. Ne pourront s'engager que les clubs possédant un terrain homologué ou autorisé par la LFPL. Les clubs utilisant les stades municipaux devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.
- 3. Chaque club pourra engager toutes ses équipes seniors participant aux Championnats Seniors Masculins du DFLA de Départemental 1, 2 ou 3. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve.
- 4. Les engagements se font via footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du DFLA sera porté au débit du compte du club.

(...)

5.1 Système de l'épreuve

- Cette compétition a priorité sur toutes les compétitions Seniors, à l'exclusion des compétitions nationales ou régionales.
- **2.** En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :
 - a) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.
 - Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins
 - c) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées.

La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.

- d) A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.
- e) En cas de résultat nul à la fin du temps règlementaire y compris en première phase sous forme de groupes, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. Aucune prolongation ne sera disputée.
- f) Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

- 1. La Coupe du District «Albert Bauvineau» est ouverte aux clubs libres affiliés à la FFF prenant part aux championnats Libres Seniors Masculins de Départemental 1, 2, 3, 4 ou 5 du District de Football de Loire-Atlantique de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.
- 2. Ne pourront s'engager que les clubs possédant un terrain homologué ou autorisé par la LFPL. Les clubs utilisant les stades municipaux devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.
- 3. Chaque club pourra engager toutes ses équipes seniors participant aux Championnats Seniors Masculins du DFLA de Départemental 1, 2, 3, 4 ou 5. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve.
- 4. Les engagements se font via footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du DFLA sera porté au débit du compte du club.

(...)

5.1 Système de l'épreuve

- 1. Cette compétition a priorité sur toutes les compétitions Seniors, à l'exclusion des compétitions nationales ou régionales.
- **2.** En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :
 - a) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.
 - Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins
 - A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.
 - d) Les équipes de D4 et D5 éliminées avant les 32es de finale seront automatiquement reversées en Challenge du District « Albert Charneau ».
 - e) En cas de résultat nul à la fin du temps règlementaire, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. Aucune prolongation ne sera disputée.
 - f) Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.
- **5.** Sur proposition de la Commission d'Organisation, le Comité de Direction pourra à tout moment modifier l'organisation des tours.

5.2 Organisation des tours

- Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.
 - **I.** Phase de groupes

La Commission établit le nombre de groupes en fonction du nombre d'engagements et du calendrier de la compétition.

Elle précise chaque saison le nombre d'équipes qualifiées pour la phase à élimination directe à l'issue de la phase de groupes.

a) Les clubs se rencontrent par match aller simple.

En cas de résultat nul à la fin de la rencontre sans prolongation, les équipes en présence effectueront l'épreuve des coups de pieds au but exécutés dans les conditions réglementaires afin de départager les deux équipes éventuellement ex aequo en fin de phase.

b) Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

match gagné 3 points match nul 1 point match perdu 0 point

match perdu par forfait ou pénalité Retrait de 1 point

5.2 Organisation des tours

- **1.** Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.
- **2.** L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.
- **3.** Un club désigné officiellement comme club recevant et acceptant, pour diverses raisons (terrain indisponible, concurrence, etc...) de se déplacer chez son adversaire, sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain.
- **4.** Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.
- 5. Concernant les équipes de même niveau, de niveau immédiatement inférieur ou supérieur, ou situées à deux niveaux d'écart, la rencontre sera fixée sur le terrain :
 - a. Du club premier tiré si les deux équipes ont reçu ou se sont déplacées au tour précédent
 - b. Du club dont l'équipe s'est déplacée alors que son adversaire a reçu au tour précédent.

Date d'effet : 1er juillet 2024